

Avril 2011

**Mémoire d'une citoyenne de St-Jacques-Le-Mineur
devant la Commission du BAPE concernant le projet de
parc éolien de St-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu**

Nathalie Boucher
St-Jacques-Le-Mineur, Qc

3/3 Avril 2011

Mémoire d'une citoyenne de St-Jacques-Le-Mineur devant la Commission du BAPE concernant le projet de parc éolien de St-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu

Présentation aux audiences du BAPE
Écrit par Nathalie Boucher

Je me présente, Nathalie Boucher, citoyenne de Saint-Jacques-Le-Mineur.

Depuis 2008, le dossier éolien m'intéresse, c'est à cette date que j'ai eu connaissance pour la première fois des premiers projets éoliens en Montérégie. J'ai été alors, une des premières à m'objecter à l'idée de faire des activités non agricoles sur nos terres de qualité 1 et 2.

Le projet éolien de Saint-Valentin est donc mal situé, car ils sont dans une des régions où se situent les plus belles terres agricoles du Québec. Les terres agricoles représentent 3% du territoire québécois.

Des terres d'une telle richesse sont donc un patrimoine à protéger, car elles représentent l'histoire agricole du Québec et la réalité agroéconomique de la province actuellement.

Je demande au gouvernement du Québec de maintenir et d'instaurer des mesures pour favoriser et diversifier les activités pour ses terres de qualités exceptionnelles, et d'appliquer la mission de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) qui est de : **»Garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. »**

L'implantation de parcs éoliens ne peuvent faire partie des activités agricoles connues et ne peuvent donc être compatibles. La protection des terres agricoles passe donc, par la valorisation de ses activités agricoles.

1/3 Avril 2011

Le gouvernement du Québec se doit donc d'établir une politique cohérente de développement d'énergie, tout en respectant le secteur économique agricole. Il faudrait donc, localiser le développement des parcs éoliens sur le territoire non propice à l'agriculture, par exemple, au nord du Québec. Le gouvernement actuel nous propose le plan Nord pour développer les 72% de notre territoire, situé au nord, où l'agriculture n'est pas propice, avec des projets énergétiques et miniers.

Finalement, la localisation de ces projets où les terres sont exceptionnelles, les éoliennes n'ont pas leurs places, car elles mettraient en péril les activités liées à l'agrotourisme, à l'agriculture, aux activités récréatives et touristiques de la région. Toutes les municipalités voisines subiront les contraintes de cette industrie.

Le gouvernement du Québec se doit donc de coordonner et de structurer l'industrie énergétique, pour que cette activité ne soit pas contraignante pour d'autres secteurs économiques.

Je suis contre le projet éolien de Saint-Valentin, car il est mal situé, et met en péril le patrimoine collectif agricole du Québec.

Sans compter que nous devons en tant que collectivité protéger nos terres agricoles, moteur économique et axe important pour notre sécurité alimentaire.

Merci de votre attention.